

PROVINCE DE QUÉBEC, }

ENQUÊTE

DISTRICT DE }

nstituée et prise pour Notre Souverain SEIGNEUR le
Roi, en la paroisse de dans le comté de
le dans la année du Règne
de Notre Souverain SEIGNEUR EDOUARD VII, par
la Grâce de DIEU, Roi du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande et des possessions Britanniques
au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des
Indes, devant écuyer, Coroner de Notre dit
Roi, dans et pour le dit district, en vue du cadavre de
sous le serment de

hommes recevables et qualifiés, dûment choisis, et qui
étant, alors et là dûment assermentés et chargés de
s'enquérir, pour Notre dit Souverain SEIGNEUR le Roi,
quand, où, comment et de quelle manière le dit
est mort, disent sous serment : que le dit

EN FOI DE QUOI, le dit Coroner aussi bien que
le dit le président des dits jurés, tant pour
lui-même que pour les autres jurés, et en leur présence,
ont opposé, les jour et an susdits, leurs signatures et
sceaux à cette enquête.

Coroner.

Président.